Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 07/10/2022



ID: 066-200049211-20221006-D2022279-DE

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

# **DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

00 00 00 00 00 00 00

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES** CONFLENT CANIGO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

00 00 00 00 00 00 00

#### SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 45

Ont participé au vote : 57

**Pour** : 57 Contre: 0 Abstention: 0 Date de la convocation : 22 septembre 22 L'an deux mille VINGT DEUX et le VINGT NEUF SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT,

#### Objet:

#### **OCMACS**

ASSISTAIENT A LA SEANCE: Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Bruno GUERIN.

#### ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT:

Françoise ELLIOTT était représentée par Cédric TAMISIER,

#### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Stéphane GILMANT a donné procuration à Olivier GRAVAS, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Guy PEIX a donné procuration à Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, Jean SERVAT a donné procuration à Roger PAILLES, Nicole BEAUX a donné procuration à Bruno GUERIN, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Marie-France MARTIN a donné procuration à René DRAGUE,

#### ABSENTS EXCUSES:

Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Christelle

LAPASSET

N° d'Ordre: 279-22

Le Président,

PROPOSE au conseil d'attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et des Services (OCMACS).

**DONNE LECTURE** du dossier à valider pour l'octroi d'une subvention à l'entreprise suivante :

### ✓ **SARL LA SUITE BY JULIE** - Julie GERBE – Prades

Nom commercial: LA SUITE BY JULIE

Activité : Salon de coiffure mixte et vente de produits et accessoires de coiffure.

Il s'agit de la reprise de l'entreprise familiale

Dans ce cadre: Installation d'une nouvelle enseigne et devanture

Montant des investissements : 3 880 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID: 066-200049211-20221006-D2022279-DE

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 1 164 €

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention dans le cadre de l'OCMACS comme proposée par son Président à l'entreprise suivante :

## ✓ **SARL LA SUITE BY JULIE -** Julie GERBE – Prades

Nom commercial: LA SUITE BY JULIE

Activité : Salon de coiffure mixte et vente de produits et accessoires de coiffure.

Il s'agit de la reprise de l'entreprise familiale

Dans ce cadre: Installation d'une nouvelle enseigne et devanture

Montant des investissements : 3 880 € HT

Prise en charge à 30 % du montant des investissements par la CCCC soit 1 164 €

**INDIQUE** que la subvention attribuée pourra servir de contre-partie publique pour l'octroi de financements complémentaires.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de cette subvention sont prévus au budget de la Communauté de Communes au chapitre 204.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 05 octobre 2022

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

lead Louis JALLAT.